



L'école inclusive pour les élèves polyhandicapés

Depuis 2019, des **UEEP** se développent au sein des établissements scolaires de la maternelle au collège. Ce sont les **Unités d'Enseignement pour les Elèves Polyhandicapés**. Il s'agit d'un dispositif porté par un établissement ou service médico-social (ESMS), en partenariat avec l'Education Nationale qui met à disposition des enseignants, et l'ARS. L'objectif étant de permettre à ces enfants une scolarisation adaptée dans un milieu ordinaire. On vous parle de ce type d'école inclusive.

Qu'est-ce qu'une personne polyhandicapée ?

Les personnes polyhandicapées sont celles

« présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique ».

***décret du 9 mai 2017** relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques définit le polyhandicap*

Les élèves polyhandicapés sont dans des situations très diverses. Ils peuvent être scolarisés mais en nombre restreint, et sur des temporalités adaptées à chacun car ils requièrent parfois des soins spécifiques. C'est pourquoi on ne peut les intégrer au sein des classes de 20 à 30 élèves. Et ce, même en temps limité, comme c'est le cas pour les dispositifs **ULIS** (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) qui accueillent des élèves présentant des troubles ou « handicaps légers ».

Programmer une UEEP dans une école : pas si simple...

Florès intervient dans de nombreux projets de construction ou restructuration de **groupes scolaires**. Nous devons donc régulièrement adapter nos programmes à l'évolution des fonctionnements et des projets pédagogiques. L'intégration d'une unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés, ou parfois appelé « *plateau inclusif* », est un élément nouveau. Sa position dans l'école doit être réfléchi très en amont et implique également un aménagement des espaces partagés. Il s'agira notamment de :

- **Faciliter l'accès aux espaces partagés** : la cour, le restaurant, CDI, les différentes salles d'activité... car c'est bien là que tous les élèves vont se rencontrer et apprendre à vivre ensemble !
- **Adapter la localisation des locaux UEEP** au sein du bâtiment, sans pour autant qu'ils soient trop visibles ou identifiés, pour éviter la stigmatisation des élèves handicapés...
- **Permettre aux enfants de circuler facilement** dans de bonnes conditions car même si les bâtiments répondent à la réglementation PMR, il n'est pas toujours aisé de prendre l'ascenseur ou de circuler au milieu des cartables avec plusieurs enfants en fauteuil...
- **Prévoir une salle de repos et une salle de soin**, qui impliquent donc du calme et de la discrétion. Pas toujours simple dans une école !
- **Adapter le fonctionnement du restaurant**, avec un espace à l'abri du bruit et de l'agitation du réfectoire, et un service permettant d'adapter les repas (alimentation mixée par exemple)

Un fonctionnement à la carte

Les UEEP accueillent entre **7 et 10 enfants maximum**. L'équipe encadrante, elle, se compose d'une équipe mixte. Enseignants (spécialisés ou non) et éducateurs, avec des intervenants ponctuels : aides-soignants, ergothérapeutes, orthophonistes... Le rythme de la journée s'organise en fonction des besoins spécifiques. Par exemple : toilette matinale, classe de 10h à 11h30 puis déjeuner à la cantine. Et l'après-midi, repos, activités éducatives et soins quotidiens. Les temps de classe sont parfois réduits à 30mn par semaine selon les possibilités des enfants. Tout est personnalisé. Mais l'objectif est aussi que les enfants polyhandicapés participent aux projets de l'école, comme les sorties scolaires, le carnaval, ... **Et surtout, que les parents puissent aller chercher leur enfant à la sortie de l'école comme tous les parents du monde !**

L.V.

